

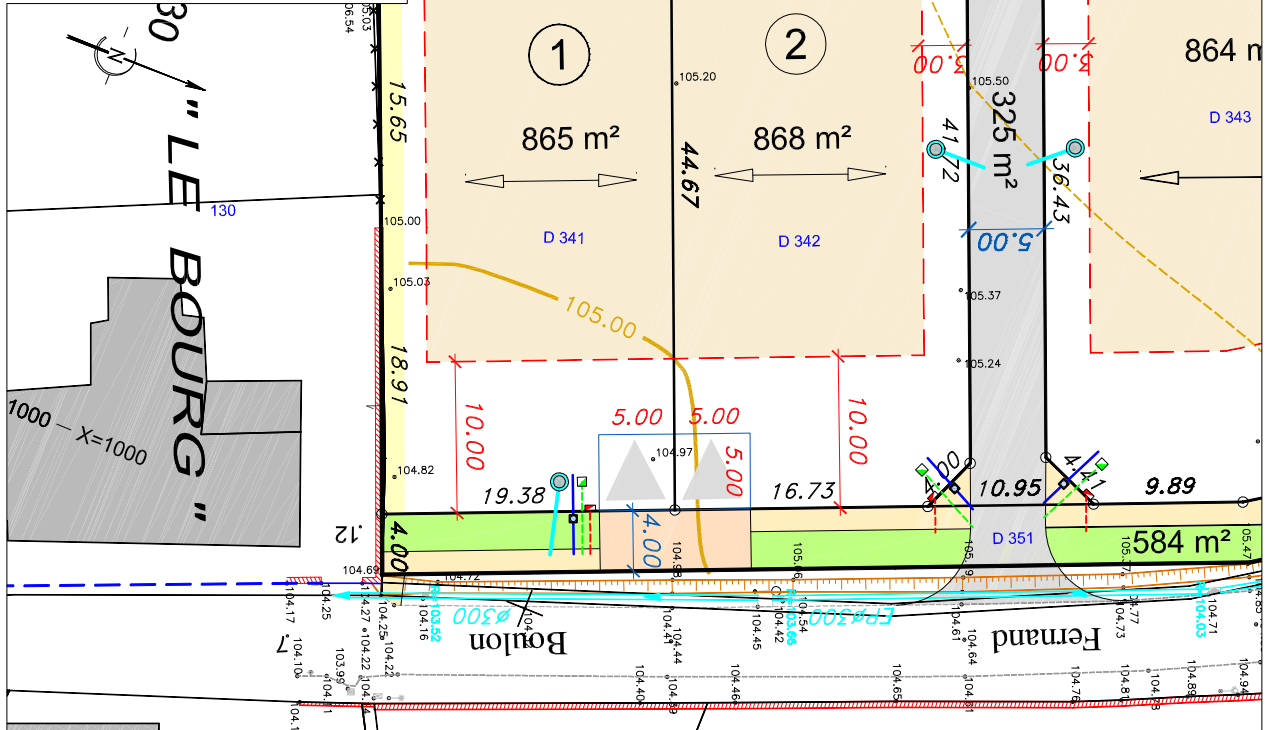
# SEILLAC

## Lotissement "Le Bourg"

### LOT n°2

### Plan Parcellaire

Echelle : 1/500e

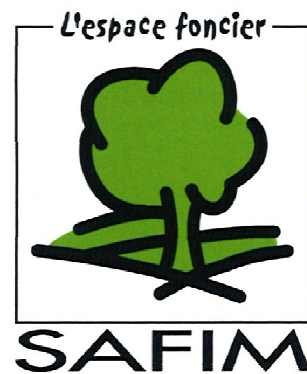


### Plan de Situation

Echelle : 1/2500e



L'emplacement des branchements est donné à titre indicatif, chaque acquéreur sera tenu d'étudier le raccordement altimétrique de son lot.



#### LEGENDE :

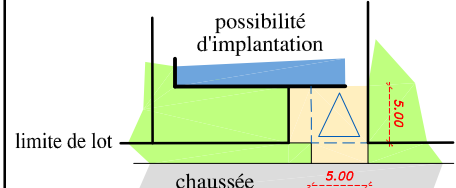
- périmètre de l'opération
- chaussée
- accès
- cheminement piétons
- zone de répurgation pour les lots 5, 6, 7 et 8
- espace vert enherbé
- zone constructible
- zone non aedificandi
- accès imposés : entrée charretière imposée 5 x 5m minimum
- orientation de faitage obligatoire pour le bâtiment principal

- Branchement EDF
- Branchement Télécom
- Branchement A.E.P
- Branchement pour évacuation des eaux vannes après traitement

**Gestion des eaux pluviales à l'intérieur de la parcelle**

#### ENTREE CHARRETIERE

Schéma de principe d'aménagement des accès imposés aux lots



- implantation imposée sur la façade du terrain,
- dimension 5 x 5m minimum,
- intégration d'au moins 2 places de stationnement, espace non clos